

EXTERNE QCM

**Vous devez cocher la ou les bonnes réponses en inscrivant une croix dans la ou les cases correspondant à la proposition qui vous semble correcte.**

<b>1</b>	
	a
	b
	c
	d

**Dans le cadre d'un P.E.D.T (Projet Educatif De Territoire), quel est le taux d'encadrement pour un accueil périscolaire maternel ?**

- 1 pour 6
- 1 pour 8
- 1 pour 10
- 1 pour 14

<b>2</b>	
	a
	b
	c
	d
	e

**Quel(s) diplôme(s) ou titre(s) permet(tent) d'exercer les fonctions d'animation ?**

- B.A.F.A.
- C.A.P. Petite Enfance
- B.E.E.S (brevet d'état d'éducateur sportif) 1<sup>er</sup> degré
- Bac pro services à la personne et aux territoires
- D.U.T. spécialités carrières sociales

<b>3</b>	
	a
	b
	c
	d

**A partir de quel âge peut-on être animateur ?**

- 15ans
- 16 ans
- 17ans
- 18 ans

<b>4</b>	
	a
	b
	c
	d

**Quelle(s) obligation(s) est (sont) à prévoir lors d'un transport collectif d'enfants ?**

- Etablir une liste d'embarquement des passagers
- Contrôler l'alcoolémie du chauffeur
- Vérifier le contrôle technique du véhicule
- Veiller à ce que chaque personne voyage assise et équipée de sa ceinture

<b>5</b>	
	a
	b
	c
	d

**Quelle(s) disposition(s) en vigueur doit-on prendre pour tout transport d'enfants dans un véhicule d'au moins 9 places ?**

- Tout passager doit occuper, seul, une place équipée d'une ceinture de sécurité
- Tout passager de moins de 10 ans est maintenu par un système homologué de retenue, adapté à son poids et à sa morphologie
- Tout passager de plus de 10 ans doit être assis à l'arrière du véhicule
- La présence de deux adultes est obligatoire dans le véhicule

<b>6</b>	
	a
	b

**Il est obligatoire de faire signer une décharge de responsabilité aux parents venant chercher leur enfant avant 17h (heure de sortie de l'accueil).**

- VRAI
- FAUX

<b>7</b>	
	a
	b
	c
	d

**Pour quelle(s) pratique(s) sportive(s) faut-il un certificat médical ?**

- Le patin à glace
- La plongée subaquatique
- Le canoé kayak
- La voile

<b>8</b>	
	a
	b

**VIH et hépatite B sont des cas d'éviction.**

VRAI  
FAUX

<b>9</b>	
	a
	b

**La vaccination par le B.C.G. est obligatoire pour les mineurs accueillis en collectivité.**

VRAI  
FAUX

<b>10</b>	
	a
	b

**Un animateur est il en droit d'offrir une cigarette à un jeune de 17 ans ?**

Oui  
Non

<b>11</b>	
	a
	b

**Il est interdit d'utiliser des œufs pour un atelier cuisine.**

VRAI  
FAUX

<b>12</b>	
	a
	b
	c
	d

**Un cas de T.I.A.C. (intoxication alimentaire collective) est susceptible d'être déclaré dès lors que :**

2 personnes présentent les mêmes symptômes  
3 personnes présentent les mêmes symptômes  
5 personnes présentent les mêmes symptômes  
10 personnes présentent les mêmes symptômes

<b>13</b>	
	a
	b
	c
	d

**Que signifie le sigle P.N.N.S. ?**

Programme national nutrition santé  
Plan national nutrition santé  
Programme nutritionnel pour la nourriture et la santé  
Plan nourriture naturelle et santé

<b>14</b>	
	a
	b

**Peut-on consommer les légumes du jardin d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) ?**

Oui  
Non

<b>15</b>	
	a
	b
	c
	d

**Quelle est la durée minimale de conservation des échantillons témoins des plats cuisinés dans le cadre de la restauration collective ?**

2 jours  
3 jours  
5 jours  
7 jours

<b>16</b>	
	a
	b

**Peut-on administrer du paracétamol à un enfant sans prescription médicale ?**

Oui  
Non

<b>17</b>	
	a
	b
	c
	d

**La C.I.D.E. c'est :**

La coopérative individuelle des devoirs des enfants  
La convention internationale des droits de l'enfant  
La confédération internationale des enfants  
La compagnie indépendante de l'Europe

<b>18</b>		<b>Les associations d'éducation populaire s'occupent essentiellement des zones d'éducation prioritaires.</b>
	a	Oui
	b	Non

<b>19</b>		<b>Le projet pédagogique d'un accueil est élaboré par :</b>
	a	Le maire
	b	Le directeur seul
	c	L'équipe d'animation
	d	Les animateurs seuls

<b>20</b>		<b>En séjour de vacances, qui peut assurer les fonctions d'assistant sanitaire ?</b>
	a	Un infirmier
	b	Un médecin
	c	Un animateur BAFA
	d	Un animateur titulaire du PSC1

<b>21</b>		<b>Toute collectivité territoriale est dotée :</b>
	a	De la personnalité morale
	b	De compétences propres
	c	Du pouvoir décisionnel par le biais d'un conseil de représentants élus
	d	Du pouvoir de voter des lois

<b>22</b>		<b>Sont des collectivités territoriales :</b>
	a	Les régions
	b	Les communautés de communes
	c	Les communes
	d	Les départements
	e	Les métropoles

<b>23</b>		<b>Parmi ces actes, quel(s) est (sont) celui (ceux) soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat ?</b>
	a	Les délibérations des assemblées locales
	b	Les marchés passés sans formalité préalable en raison de leur montant
	c	Les permis de construire
	d	Les décisions réglementaires relatives à la circulation et au stationnement

<b>24</b>		<b>la filière animation comprend :</b>
	a	2 cadres d'emplois
	b	3 cadres d'emplois
	c	4 cadres d'emplois
	d	5 cadres d'emplois

<b>25</b>		<b>De combien de filières se compose la Fonction Publique Territoriale ?</b>
	a	5
	b	6
	c	7
	d	8

<b>26</b>	
	a
	b
	c
	d

**Les cantons sont :**

- Des subdivisions électorales
- Des circonscriptions administratives déconcentrés
- Des regroupements de communes
- Des subdivisions régionales

<b>27</b>	
	a
	b
	c
	d

**Le conseil municipal est élu pour :**

- 5 ans
- 4 ans
- 6 ans
- 7 ans

<b>28</b>	
	a
	b
	c
	d

**Un ou une A.T.S.E.M. (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) fait partie de :**

- La filière administrative
- La filière éducation
- La filière animation
- La filière médico-sociale

<b>29</b>	
	a
	b
	c
	d

**Le conseil municipal se réunit :**

- Au moins une fois par trimestre
- Au plus une fois par semaine
- Deux fois par an
- Tous les mois

<b>30</b>	
	a
	b
	c

**Les adjoints au maire ont :**

- Des compétences propres
- La qualité d'officier d'Etat civil
- La qualité d'officier de police judiciaire

<b>31</b>	
	a
	b
	c

**Le C.N.F.P.T. c'est :**

- Le conseil national de la fonction publique territoriale
- Le centre national de la fonction publique territoriale
- Le centre national de la formation des professions territoriales

<b>32</b>	
	a
	b
	c

**Pour être éligible aux élections locales, il faut :**

- Etre un électeur dans la commune, le département ou la région
- Etre inscrit au rôle des impôts directs locaux ou nationaux
- Justifier d'être inscrit sur le rôle des impôts directs locaux ou nationaux le 1 er janvier de l'élection

<b>33</b>	
	a
	b
	c
	d

**Le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation comprend :**

- 2 grades
- 3 grades
- 4 grades
- 5 grades

<b>34</b>	
	a
	b
	c
	d

**Les fonctions de maire sont compatibles avec :**

- Celles de membre du Parlement européen
- Celles de président du Conseil général
- Celles de député
- Celles de membre de la Commission européenne

<b>35</b>		<b>La publicité commerciale dans la presse et les médias est interdite à des fins de propagande électorale :</b>
	a	Pendant les trois mois qui précèdent le premier jour du mois d'une élection
	b	Un mois avant une élection
	c	Pendant les six mois qui précèdent le premier jour du mois d'une élection
	d	Seulement le jour du scrutin

<b>36</b>		<b>Les premières lois de décentralisation datent de :</b>
	a	La fin du 19 <sup>ème</sup> siècle
	b	1958
	c	1982
	d	2003

<b>37</b>		<b>Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont :</b>
	a	Des sociétés publiques locales
	b	Des régions
	c	Des établissements publics administratifs
	d	Des délégations de service public

<b>38</b>		<b>Parmi les actions sociales relevant de la compétence des départements, figure(nt) :</b>
	a	L'aide sociale à l'enfance
	b	L'aide médicale
	c	L'aide aux handicapés
	d	L'attribution du revenu de solidarité active

<b>39</b>		<b>Le département à en charge :</b>
	a	La construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées
	b	La construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges
	c	La construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des écoles primaires

<b>40</b>		<b>La région :</b>
	a	Est l'autorité organisatrice de tous les transports ferroviaires
	b	Est l'autorité organisatrice de tous les transports ferroviaires d'intérêt régional sauf pour l'île de France
	c	N'est pas l'autorité organisatrice de tous les transports ferroviaires
	d	Est l'autorité organisatrice de tous les transports ferroviaires d'intérêt régional y compris pour l'île de France